

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1238

présenté par

Mme Reid Arbelot, Mme Lebon, M. Castor, M. Maillot, M. Tellier, M. William, Mme Bourouaha, M. Wulfranc, M. Sansu, M. Peu, M. Monnet, M. Rimane, M. Nadeau, M. Roussel, Mme K/Bidi, Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Jumel, M. Le Gayic, M. Chailloux, M. Dharréville et M. Chassaing

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 90, insérer l'alinéa suivant :

« – l'engagement d'une réflexion approfondie sur l'offre d'études juridiques, sur l'organisation des concours d'accès aux professions juridiques et sur la préparation à ces concours par les candidats résidant en outre-mer ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans son récent Avis sur l'accès au droit et à la justice dans les outre-mer, la Commission consultative des droits de l'homme (CNDCH) constate, s'agissant des outre-mer, que « la connaissance des cultures locales peut s'avérer cruciale pour gérer les contentieux, notamment en matière familiale ou pénale. Le constat ainsi dressé est d'autant plus préoccupant que très peu de magistrats (ou avocats) exerçant dans les Outre-mer seraient ultramarins et directement issus de ces cultures.

En effet, les étudiants ultramarins ne se voient pas proposer les mêmes options en termes de préparation des concours d'accès aux professions juridiques. Ainsi, les études de droit s'arrêtent à la Licence 3 en Guyane et à Mayotte, alors qu'un Master 1 est demandé afin de pouvoir se présenter aux concours de l'École Nationale de la Magistrature ou à celui du Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats (CRFPA). Lorsque de telles préparations existent, les conditions de présentation des épreuves sont parfois difficiles. Ainsi, les candidats à l'ENM ou au CRFPA inscrits à l'Université de Polynésie française doivent s'inscrire à l'IEJ de Paris 1, et passer des épreuves à des heures incongrues du fait des 12 heures de décalage horaire avec l'hexagone. Ainsi, les

épreuves d'admissibilité ont lieu de 20h30 à 1h30 du matin, et les épreuves d'admission ont lieu dans l'hexagone ; le coût de déplacement étant aux frais du candidat (plus de 1000 euros pour un vol aller-retour). De telles conditions de travail peuvent décourager les candidats à s'inscrire à de tels concours.